

Finances et comptabilité publiques

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Présentation (juridique, pratique et organisationnelle) des procédures budgétaires et comptables de l'État à titre principal, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales à titre secondaire, notamment dans leurs relations avec l'État.

Préparation aux missions budgétaires au sein d'une organisation publique ou en lien avec les organisations publiques, dans le cadre de l'apprentissage.

Compétence à acquérir :

Savoir associer les enseignements théoriques dispensés durant la formation et les activités pratiques menées au sein de l'organisation publique ou parapublique.

Connaître les détails des processus budgétaires et financiers en vue d'une pratique professionnelle.

Mode de contrôle des connaissances :

Contrôle continu (30 %) : exposé en lien avec le contrat d'apprentissage ou un sujet d'actualité des finances publiques.

Contrôle final (70 %) : examen écrit portant sur les acquis du cours.